

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2016

REUNION PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2016

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mme ABAD-PERICK et M. JADOT siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale et Monsieur le Gouverneur assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h20'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 28 janvier 2016. Avant de passer la parole aux Chefs de Groupe, je tiens à excuser Monsieur le Député provincial André DENIS, qui arrivera avec un peu de retard.

M. LE PRESIDENT.- M. BERGEN ?

M. BERGEN.- M. RASSAA arrivera un peu en retard

M. LE PRESIDENT.- M. HODY ?

M. HODY.- Nous sommes tous là

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- M. YERNA et M. CAMPSTEIN arriveront avec un peu de retard

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CULOT ?

M. CULOT.- M. NIX est excusé.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- M. ERLER est excusé

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour, y compris l'ordre du jour des questions d'actualité, les deux questions écrites appelant une réponse orale (documents 15-16/137 et 167), le programme du « Festival Paroles d'Hommes » qui se déroulera du 14 février au 6 mars 2016 dans la région de Verviers ainsi qu'un courrier de Madame la Directrice générale provinciale concernant l'obligation légale de déposer une liste de mandats et une déclaration de patrimoine à la Cour des Comptes, pour le 31 mars 2016 au plus tard.

J'attire votre attention sur le fait qu'en tant que Conseiller provincial, vous n'êtes pas assujetti à cette législation. Cependant, vous exercez peut-être un autre mandat par lequel vous êtes assujetti comme celui de bourgmestre, échevin, administrateur d'intercommunale ou président de CPAS.

Le document 15-16/166, tel qu'il est repris dans l'ordre du jour actualisé, vous sera remis en cours de séance.

Je vous rappelle qu'au terme de cette séance publique, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur un dossier.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2015. Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Mme ABAD-PERICK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2015).

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2016

V. Eloge funèbre de M. Jean-Marie DUBOIS, Conseiller provincial honoraire.

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour actualisé.

Monsieur le Gouverneur, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Directrice générale provinciale, Chers Collègues.

Je souhaiterais évoquer aujourd'hui la mémoire de notre ancien collègue et ami Jean-Marie DUBOIS.

Notre Assemblée a perdu un homme de grande valeur auquel je tiens à rendre un dernier hommage aujourd'hui, en notre nom à tous.

Né à Alleur en 1944, Jean-Marie est décédé le 13 décembre 2015, à l'âge de 71 ans. Conseiller provincial honoraire, il a été élu par trois fois Conseiller provincial socialiste par le District de Saint-Nicolas : de 1990 à 1994, de 2000 à 2006 ainsi que de 2006 à 2012.

Ancien technicien-dessinateur au sein de l'Association Liégeoise d'Electricité, il s'est également fortement impliqué sur le plan communal. En effet, il fût Conseiller communal ainsi qu'Echevin de l'Instruction publique de la Commune de Loncin. Après la fusion des communes, il devint Conseiller communal de la Commune d'Ans et ce, jusqu'en 1994. Depuis 2013, il occupait la fonction de Conseiller du CPAS.

Au nom de notre Assemblée, j'ai adressé un message de sympathie et de condoléances à sa famille.

Je vous demande de vous recueillir quelques instants en sa mémoire.

(Minutes de silence)

VI. Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial

Document 15-16/135: Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de la liste MR pour le district de Saint-Nicolas – Arrondissement de Liège – en remplacement de Mme Isabelle FRESON, démissionnaire.

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour actualisé.

Je tenais à vous informer qu'Isabelle FRESON entrant en fonction au sein de notre Assemblée le 20 octobre 2000 sans discontinuité, soit plus de 15 ans de présence, sera mis à l'honneur lors d'une prochaine réunion du Conseil provincial afin de lui décerner le titre de Conseillère provinciale honoraire.

Avant de procéder à cette vérification de pouvoirs, je vous invite à prendre acte de la démission Madame Isabelle FRESON.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2016

Nous allons à présent procéder à la désignation, par voie de tirage au sort, d'une Commission spéciale de vérification des pouvoirs, qui sera composée de 7 membres, en fonction de notre ROI.

Cette Commission devra nommer, en son sein, un président et un rapporteur chargé de soumettre les conclusions de la Commission au Conseil.

J'invite les membres suivants à se diriger vers la salle Louis XV. : M. Jean-Claude JADOT, Mme Valérie JADOT, M. Georges PIRE, M. José SPITS, M. Freddy BREUWER, M. Julien MESTREZ, Mme Anne MARENNE-LOISEAU.

Nous suspendons nos travaux pendant quelques minutes afin de permettre à la Commission que nous venons de désigner de s'acquitter de sa mission.

(Interruption)

* * *

Nous reprenons nos travaux après cette interruption de séance. Je déclare donc la réouverture de la séance.

La parole est donnée à Mme Valérie JADOT qui va nous faire connaître les conclusions de la Commission spéciale de vérification, pour l'Arrondissement de Liège. Vous avez la parole Mme la Conseillère provinciale.

Mme JADOT, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Au nom de votre Commission spéciale de vérification réunie en séance de ce jour sous la présidence de M. Jean-Claude JADOT, à laquelle assistaient M. Georges PIRE, M. José SPITS, M. Freddy BREUWER, M. Julien MESTREZ, Mme Anne MARENNE-LOISEAU et moi-même.

J'ai l'honneur de faire rapport sur la vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de la liste MR de l'Arrondissement de Liège, district de Saint-Nicolas afin de pourvoir au remplacement de Mme Isabelle FRESON, démissionnaire.

M. Jean-François BOURLET, né le 14 janvier 1952 et domicilié 18, Chaussée du Roi Albert à 4432 ANS est premier suppléant en ordre utile de la liste MR du district de Saint-Nicolas, à laquelle appartenait Mme Isabelle FRESON.

Par courrier daté du 7 janvier 2016, M. Jean-François BOURLET signifie à M. le Président du Conseil provincial qu'il accepte le mandat de Conseiller provincial.

Il résulte ensuite d'une correspondance avec l'Autorité communale d'Ans datée du 25 janvier 2016 que Monsieur Jean-François BOURLET réunit bien les conditions d'éligibilité requises et ne se trouve dans aucun des cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévus par les dispositions décrétales article L4142-1 et L2212-74 du Code de la Démocratie Locale et de la

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2016

Décentralisation.

En conclusion et à l'unanimité, votre Commission spéciale de vérification vous propose, Mesdames les Conseillères provinciales et Messieurs les Conseillers provinciaux, d'admettre Monsieur Jean-François BOURLET à la prestation de serment et de procéder à son installation en qualité de Conseiller provincial.

M. Le PRESIDENT.- Je vous remercie Mme la Conseillère provinciale. Vous avez entendu la conclusion du rapport de votre Commission spéciale de vérification tendant à admettre comme membres du Conseil provincial, M. Jean-François BOURLET, issu du district de Saint-Nicolas, en remplacement de Mme Isabelle FRESON. Je mets ces conclusions aux voix.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+
 Qui est contre ?
 Qui s'abstient ?

A l'unanimité des membres présents au vote, je vous remercie.

J'invite maintenant M. BOURLET à prêter serment.

M. BOURLET (de son banc).- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple Belge ».

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Je prends acte de votre prestation de serment et vous déclare installé dans vos fonctions de Conseiller provincial. Je vous souhaite, Monsieur le Conseiller provincial, un bon retour au sein de notre Assemblée et surtout un excellent travail.

Enfin, pour être tout à fait complet, je vous confirme que Monsieur BOURLET sera membre de la Première Commission, en remplacement de Madame FRESON.

Je vous invite donc à prendre acte de la nouvelle grille des Commissions qui va être déposée sur vos bancs.

VII. Modification de la représentation provinciale au sein de diverses sociétés et associations d'une Conseillère provinciale démissionnaire.

Document 15-16/136 : Modification de la représentation provincial au sein de diverses sociétés et association : remplacement de Mme Isabelle FRESON, démissionnaire.

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2016

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par CONSENSUS que le Bureau vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

Si plus personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions du Bureau du Conseil.

Qui est pour les conclusions du Bureau ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

VIII. Adaptation de la composition du Bureau du Conseil provincial.

Document 15-16/166 : Adaptation de la composition du Bureau du Conseil provincial.

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour actualisé.

Suite à la démission de Madame Isabelle FRESON de son mandat de Conseillère provinciale et par conséquent de celui de Deuxième Secrétaire, il y a donc lieu de procéder à l'adaptation de la composition du Bureau du Conseil.

Je vous rappelle que cette élection doit avoir lieu à scrutin secret, à moins qu'il n'y ait qu'une seule candidature à la succession de Madame FRESON. Si tel est le cas, le nombre de candidats ne dépassant pas le nombre de mandats à pourvoir, l'élection peut avoir lieu sans scrutin, par acclamation, comme le stipule l'article 15 alinéa 6 de notre Règlement d'ordre intérieur.

J'invite Monsieur CULOT, Chef de groupe MR, à me faire part de sa proposition de désignation au poste de Deuxième secrétaire de notre Conseil.

M. CULOT, Conseiller provincial (de son banc).- Merci Monsieur le Président. Le groupe MR a recherché le profil le plus semblable à celui de Mme FRESON et donc a désigné M. JADOT.

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT.- Nous n'avons pas tout à fait les mêmes critères mais j'apprécie beaucoup M. JADOT.

(Rires)

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2016

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Si personne ne souhaite intervenir, je vous demande donc de procéder à la désignation de Monsieur Jean-Claude JADOT par acclamation.

Je vous félicite Monsieur JADOT !

Le document 15-16/166, qui va être déposé sur vos bancs d'ici quelques instants, détaille la nouvelle composition du Bureau. Je vous invite à en prendre connaissance.

IX. Question d'actualité et questions écrites.

Document 15-16/A03 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative aux nombreuses coupures d'électricité qui ont eu lieu sur notre province.

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour actualisé.

Vous trouverez sur vos bancs le texte de cette question d'actualité. J'invite son auteur, M. Jean-Claude JADOT, à venir la développer à la tribune s'il le souhaite.

M. JADOT, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Le week-end du 15 janvier dernier, la Province de Liège a été particulièrement touchée par d'importantes chutes de neige. Cette situation était annoncée par les services météorologiques et a donc pu être gérée au mieux par les différentes communes sur le plan de la gestion des voiries.

Toutefois, le poids de la neige a engendré en de très nombreux endroits la rupture de câbles et le dysfonctionnement de nombreux réseaux électriques gérés par la société RESA.

Très vite, la situation est devenue préoccupante ; cette situation s'est en effet généralisée touchant de plus en plus de communes. En Hesbaye, ce sont quelque 15.000 foyers qui ont été victimes de cette coupure d'électricité.

Se rend-t-on compte de ce que cela représente d'être sans électricité aujourd'hui et ce, pendant plusieurs jours ?

La plupart d'entre nous vont évoquer des problèmes de denrées alimentaires rendues impropres à la consommation, voire d'autres d'éclairage.

Oui, certes. Mais c'est peut-être ce qui est le moins préoccupant.

L'absence d'électricité signifie avant tout plus de chauffage, plus de repas chaud et ce, par une température extérieure en pleine chute libre.

C'est aussi plus de moyen de communication, fini le bon vieux téléphone, c'est l'air des GSM, des Smartphones, et autres PC portables dont les batteries s'épuisent très rapidement.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2016

Beaucoup plus grave encore, l'électricité est essentielle à la santé de nombreux patients : aérosols, respirateurs, fauteuils et lits médicalisés mais aussi, tout simplement, comment chauffer un biberon sans électricité...

L'absence d'électricité a également des conséquences au niveau des infrastructures publiques, prenons un exemple de l'eau, comment est-elle pompée dans nos châteaux d'eau ? Avec des pompes électriques. Plus d'eau donc.

Autre problème rencontré lors de ce week-end, les risques d'inondations, c'est ce qu'on a eu avec la Mehaigne, première mesure ouvrir certaines vannes, oui mais les commandes sont électriques.

Dans un autre registre, dans certains élevage, il faut traire, donner à boire, à manger à bon nombre d'animaux et ce, avec des aiguillages électriques.

C'est tout cela être privé d'électricité pendant plusieurs jours.

Au vu de la situation, et en raison d'absence de toute communication avec le gestionnaire du réseau, en particulier sur l'étendue du problème, le diagnostic et le planning des réparations, trois communes de l'Arrondissement, très vite rejointes par deux autres communes, ont déclenché un plan d'urgence communal le vendredi 15 janvier 2016 à 16 heures.

Durant toute la durée de ce plan d'urgence, au regard de nos nombreuses demandes d'informations sollicitées auprès de RESA, lesquelles sont restées lettres mortes, le centre de crise a dû envoyer ses agents sur le terrain afin de connaître les rues et quartiers impactés, et par la suite éventuellement réparés.

A aucun moment, la direction de l'intercommunale ou ses cadres n'ont pas la peine d'informer les bourgmestres des communes concernées ou le centre de crise mis sur pied et ce, avant même la mise en place du centre de crise provincial qui devait par la suite prendre le relais des informations.

La seule manière d'être informés était de retrouver les travailleurs de terrains de RESA, qui je tiens à le souligner, ont réalisé un travail remarquable dans des conditions particulièrement difficiles.

Dans le cas présent, afin de pouvoir prendre les mesures les plus adéquates pour les citoyens (repas chauds, groupes électrogènes pour les collectivités, accueil des personnes âgées isolées ou atteints d'une pathologie...) la cellule de crise a toujours dû travailler « à vue » pour éviter certains drames.

Pour rappel, cette coupure a duré près de 72H pour certains...

Suite à cette expérience, il est important de soulever certaines questions et de remédier aux problématiques soulevées ci-après.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2016

Un, pourquoi la Province de Liège a-t-elle été autant impactée ? Des villages voisins de quelques centaines de mètres qui ont donc reçu autant de neige, n'ont pas été coupés dans le Brabant wallon ou ont été rebranchés au réseau dans les deux heures.

Le réseau des câbles électriques fait-il l'objet d'un entretien régulier ? Le réseau est-il caduque ? D'aucuns nous disent que par le passé, on retendait certains câbles afin d'être plus résistants, on ne le fait plus, pourquoi, si cela est vrai ?

Quels sont les délais d'intervention de notre gestionnaire de réseau ? Ne peut-il pas demander à d'autres gestionnaires de venir en renfort de ses propres équipes ?

Trois, les moyens mis en œuvre sur le terrain étaient-ils bien suffisants au regard de l'ampleur de l'incident ? Si les communes ont annulé leur réception du personnel afin de réquisitionner un maximum de leurs agents communaux, qu'en est-il de l'intercommunale ?

D'autre part, il nous est revenu que les équipes présentes aux premières heures du vendredi 15 janvier étaient toujours sur le pont le dimanche en fin de journée. Il était donc impossible pour eux, malgré leur courage et bonne volonté, d'être aussi efficace à la fin de leurs prestations.

A plusieurs reprises, beaucoup d'intervenants se sont demandé on était bien consciente de l'ampleur des dégâts.

Après ces événements, il convient de tirer les enseignements nécessaires. L'ensemble des autorités présentes, Bourgmestres, Commissaire divisionnaire, Chef de la zone de secours, déplore le manque d'information de la part du gestionnaire, prendre les décisions adéquates afin d'assurer la sécurité de leurs citoyens et informer les citoyens sur les mesures à prendre.

On se rend parfaitement compte qu'il est impossible de dire avec précision telle rue ou tel village sera rebranché à telle heure mais expliquer l'ampleur des coupures, l'évolution de la situation, voire le planning des travaux à effectuer devraient pouvoir permettre aux pouvoirs publics d'aider au mieux leurs citoyens.

Monsieur le Président du Collège provincial, vous qui êtes le Président de cette intercommunale avec nos administrateurs provinciaux, pourriez-vous faire le nécessaire afin qu'un débriefing complet et rapide de cet événement ait lieu ?

Débriefing complet avec les acteurs de terrain qui, dans un bon nombre de communes de notre province, ont dû gérer cette situation.

La SWDE et le Centre régional de crise nous ont prévenus d'initiative des risques encourus en matière de coupures d'eau et de risques d'inondations et nous ont continuellement tenu au courant de la situation.

Enfin et surtout, RESA doit mener les actions indispensables afin que cette situation ne se représente plus à l'avenir.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2016

La gestion du réseau électrique en province de Liège était le corps business de l'ancienne ALE, c'était une intercommunale au service de communes et de ses citoyens.

RESA doit avoir la même optique, faute de quoi les intercommunales liégeoises risquent de ne plus être l'amie des communes.

Et la Province, j'en suis certain, ne veut pas d'une telle situation.

D'avance, je remercie les administrateurs qui représentent notre Province de l'action qu'ils pourront mener en ce sens. Je vous remercie

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Deuxième Secrétaire. En fonction de notre ROI, les articles 41, 78 et 79 le permettent, j'ai une demande complémentaire d'intervention de M. HODY donc, c'est avec plaisir que je lui donne la parole.

M. HODY, Conseiller provincial (à la tribune).- Monsieur le Président, chers Collègues.

C'est évident, certains de nos concitoyens ont été impactés par les intempéries. Maintenant, je vous avoue que je suis un peu étonné du lieu où la question est posée. Autant je peux partager au nom de mon groupe toutes les inquiétudes et surtout les interrogations que les Bourgmestres, en tous cas, que les élus de terrain ont pu avoir par rapport à certaines situations, autant je me dis « tiens, où était le MR quand nous avons souhaité une discussion sur l'avenir de TECTEO PUBLIFIN ? ».

On n'a pas demandé un débat, ici j'entends Monsieur JADOT dire « s'il vous plaît, Monsieur le Président, vous êtes Président de l'intercommunale et d'autres structures, entendez nous ». Il y a eu des disfonctionnements, on demande au Président de l'intercommunale et d'autres structures de répondre à des points de détails tels que j'espère que le Collège rappellera à notre éminent collègue qu'il y a des lieux pour poser certaines questions et qu'il existe des instances pour répondre à certaines questions.

Alors, je n'ai pas à dire à qui que ce soit de répondre à quoi que ce soit, dans tel lieu plutôt qu'un autre mais, en tous cas, je m'interroge et si on souhaite avoir un débat, nous sommes preneurs évidemment, de manière constructive sur la pertinence des intercommunales, sur leurs structures et sur le modèle d'avenir.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite intervenir ? M. CULOT, vous avez la parole à Monsieur le Conseiller provincial.

M. CULOT, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Avant de laisser M. le Député-Président répondre, permettez-moi, Monsieur le Chef de groupe ECOLO de m'étonner de votre étonnement parce que, souvent, nous faisons cause commune pour rendre à ce Conseil toute la qualité qu'il mérite des débats.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2016

Et il me semble que lorsque des dizaines de milliers de personnes sont privées d'électricité comme cela été le cas, il est sans doute important et indispensable que des questions soient posées au sein du Conseil d'Administration de l'intercommunale dont question, ça je vous rejoins, mais il me paraît aussi important que dans une assemblée démocratiquement élue et dont les débats sont publics, on puisse aussi répercuter ce type de questions, c'est pour moi un des éléments essentiels de la définition de la supracommunalité, de l'intérêt provincial et de l'intérêt d'avoir dans notre assemblée des débats sereins, démocratiques, transparents, qui pourront être répercutés par la nombreuse presse présente et moi, j'ai toujours été de ceux qui invitaient les Conseillers à faire montre de participation et de transparence dans leurs interventions et donc, je relève sans doute un peu de cynisme ou de taquinerie dans votre intervention, mon cher ami, nous l'avons bien entendu, ce n'est évidemment pas une question qui est la porte ouverte à des interventions sur tout et n'importe quoi au sein de ce Conseil, nul n'en veut, et moi non plus, mais il y a des sujets qui me paraissent tout à fait essentiels, des débats qui sont sans aucun tabou, et des intercommunales dans lesquelles notre institution a une part prépondérante.

Je suis donc heureux que la question ait peut-être posée et je suis sûr que je serai également heureux, non seulement de la réponse qui va être donnée mais surtout parce qu'on sait que c'est au sein de cette intercommunale que le travail va être fait et bien, précisément, des actions qui seront entreprises par cette intercommunale dont chacun et M. Jadot notamment, s'est félicité du travail des différents membres du personnel notamment sur le terrain.

Donc voilà, je pense que nous avons aujourd'hui l'occasion d'avoir un débat de qualité et de prouver à toute la province que le Conseil provincial a toute son utilité.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Je donne enfin la parole à M. le Député provincial - Président, M. André GILLES pour la réponse du Collège.

M. GILLES, Député provincial - Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Président, Madame la Directrice générale provinciale, Chers Collègues.

Tout d'abord, et avant de répondre je dirais, de manière technique, à cette intervention, la première et à celles qui ont suivi, je voudrais déjà, d'entrée de jeu, dire que je réfute totalement les allégations qui consisteraient à évoquer, j'ai entendu le mot « disfonctionnement » et d'autre part, l'affirmation, plus exactement le sous-entendu mais comme l'a dit le Chef de groupe MR, il y a beaucoup de membres de la presse pour nous écouter donc c'est très important.

Mais en tous cas, cette Assemblée ne doit pas avoir de tabou, on peut parler de tout mais dire ou sous-entendre que RESA serait délaissée n'étant plus uniquement le core business du groupe Nethys, je pense que ce serait un mensonge qu'il y aura facile à démontrer.

D'ailleurs, je rappelle à votre Assemblée que nous sommes, je pense déjà convenus Monsieur le Président, comme l'année précédente et encore avant, de profiter de notre session,

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2016

comme nous l'appelons dans notre jargon de « mars », pour nous réunir et c'était convenu avant même les événements, de faire une séance du Conseil provincial tout entier, officiellement, dans les murs de PUBLIFIN, donc je pense qu'il n'y a pas vraiment beaucoup d'outils intercommunaux ou publics parapublics qui procèdent de la sorte et qui sont tellement transparents qu'ils se livrent à des exposés et se soumettent au questionnement sans aucune réserve d'aucune sorte, à l'examen du Conseil provincial.

C'est assez rare en dehors de l'assemblée générale ordinaire et toute autre assemblée générale, généralement quelconque. Je pense que l'exercice est complet et il est récurrent donc, on ne peut pas dire qu'on découvre les choses, ni non plus qu'on n'a pas eu connaissance et eu l'occasion de participer aux décisions, y compris les orientations de diversifications ô combien devenues nécessaires par le fait d'une libéralisation dont votre serviteur n'est certainement pas le demandeur, avec beaucoup d'autres dans cette salle, me semble-t-il.

Donc, mes amis canadiens ne sont pas là, ils ne sont plus là, sinon ils pourraient témoigner que les températures en chute libre à moins 6, c'est assez doux pour eux, ça ressemble très fort au début de l'été et d'autre part, je peux m'exprimer en wallon parce que je sais que je serais compris de chacun d'autre vous mais « hoûler avou les leus é bawer avou les tchèns », c'est un exercice qui peut paraître séduisant mais de peu d'efficacité.

Il y a effectivement des endroits pour dire les choses et surtout pour construire plutôt que pour détruire.

Alors, venons-en aux faits, M. JADOT, comme vous l'illustrez dans votre préambule, dans notre société moderne industrialisée et de plus en plus automatisée, tant dans l'usage privé que professionnel d'ailleurs, la distribution d'électricité est devenue bien plus qu'un service de première nécessité. Ces événements nous enseignent en effet combien nos vies sont dépendantes de cette énergie, sur le plan privé comme sur le plan professionnel et économique d'ailleurs.

Evidemment nous mesurons parfaitement l'ampleur des désagréments privés ou professionnels que la privation de cette énergie vitale peut engendrer pour les ménages, comme les entreprises ou les établissements publics ou privés (administrations, hôpitaux, services publics, stations de pompage). Chaque minute devient une éternité bien entendu, sans oublier les impacts économiques liés à la perte de denrées alimentaires pour les familles ou de la suspension de l'exploitation de certains établissements. J'irai même plus loin en effet, c'est un retour arrière dans le temps : plus de chauffage autre que le bon vieux poêle à bois ou à charbon, plus de lumière, plus de téléphone fixe, plus de télévision, les moyens de communication sont brutalement limités ce qui génère un sentiment d'isolement, voire d'insécurité. En un mot, c'est l'organisation sociétale dans son ensemble qui est concernée.

Mais bien évidemment, tout ce que vous nous dites là, ni vous, ni moi, ni les techniciens de Resa, dont c'est le métier depuis des décennies, ne l'ont appris le week-end du 15 janvier dernier ! Vous comprenez bien que nul n'est à l'abri d'une défaillance des réseaux.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2016

Mais vous savez aussi que l'homme ne peut rien contre les Lois de la Nature. Elles sévissent quand elles en ont décidé ainsi et nous confrontent juste à notre impuissance. Parce que c'est de cela dont il s'agit ici. Je m'explique.

Dans la journée du 15 janvier dernier, un ensemble de conditions climatiques conjuguées et essentiellement centrées sur la Hesbaye ont provoqué un phénomène physique aléatoire d'accrétion de la glace atmosphérique sur les câbles.

Il y a d'ailleurs une thèse canadienne, de doctorat canadien sur le sujet mais ça n'a vraiment aucun rapport, c'est vraiment le hasard le plus total mais je tiens à votre disposition cette thèse de doctorat et je peux vous expliquer ce qu'est le mot accrétion que j'ai découvert moi-même il y a à peine 15 jours. Mais c'est le fait.

Donc phénomène physique aléatoire d'accrétion de la glace atmosphérique sur les câbles. Et je vous renverrais d'ailleurs volontiers à la lecture de différents ouvrages scientifiques dont Resa dispose, et qu'il partagera bien volontiers avec vous, pour comprendre ce phénomène rarissime.

Les coupures subies sont donc manifestement dues à des circonstances météorologiques particulières qui correspondent à un cas de force majeure, effectivement la neige il en tombe à peu près chaque année et de panne majeure comme ça, je ne me souviens pas, il y a pour ne pas dire 10 ans mais presque qu'on ait connu cela, donc ce n'est pas que le réseau était mal entretenu seulement depuis 2 mois si tel était le cas.

Donc, cas de force majeure tel que décrit dans le Décret Electricité d'ailleurs. Je tiens à préciser que c'est aussi l'approche partagée par le Régulateur régional dans une récente déclaration à la presse.

Croyez bien que le gestionnaire de réseaux, RESA, et son Conseil d'Administration, que j'ai l'honneur de présider, comme vous le rappelez gentiment, mesure tout aussi bien que vous l'ampleur des événements et des nuisances engendrées par ces événements.

UN. Pour en venir aux faits, entre le vendredi 15 et le lundi 18 janvier dernier, les conditions climatiques hivernales particulières qui ont sévi en Province de Liège ont occasionné d'importantes avaries sur les réseaux de distribution d'électricité, principalement moyenne tension. Je répète, moyenne tension. Précision importante pour comprendre le nombre important de foyers touchés au total et le modus operandi mis en œuvre sur les opérations de terrain.

Il s'agit donc d'un phénomène météorologique qui a touché majoritairement des Communes de l'arrondissement de Huy-Waremme. Il est intéressant de constater que ni les Communes de la Basse Meuse, ni les Communes de l'Arrondissement de Verviers, par exemple, pourtant souvent soumises à des conditions hivernales sensiblement plus difficiles, n'ont connu pareilles avaries au niveau des réseaux électriques. Cet élément est essentiel pour réfuter les allégations de certains qui ont prétendu que les réseaux électriques de Resa sont vétustes et peu entretenus. Pourquoi le seraient-ils d'ailleurs moins à Hannut qu'à Dison ou Welkenraedt d'ailleurs? Comme vous l'avez dit, l'intercommunale tout autant que Resa d'ailleurs, se veut être l'amie de toutes les communes de la Province, où qu'elles soient, quelles qu'elles

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2016

soient en termes de composantes politiques. Il n'y a pas plus de désintérêt pour la région hannutoise dans l'entretien du GRD RESA que de choix politique d'établir un centre de crise à Hannut. C'est la raison géo-climatique qui a fait que ces choix ont été opérés de part et d'autre.

Ceux qui prétendent que l'on retendait par le passé les câbles se trompent. Je ne sais pas s'il y a quelqu'ingénieur dans la salle, il y en a en tout cas au moins un, par ailleurs de longue date membre de l'exécutif avec moi, mais sincèrement, que l'on retendait par le passé les câbles se trompent, c'est une ineptie au sens technologique du terme.

Il n'a jamais été question de les retendre mais de remplacer des éléments de fixation des réseaux aériens, d'un bout à l'autre. Et je tiens à démentir formellement le caractère vétuste dont ont été qualifiés, par certains, les réseaux électriques ainsi que le manque ou d'investissements dont ils auraient souffert.

Ces travaux d'entretien et ces investissements ont été réalisés, tout ça est contrôlable et contrôlé par la CWaPE notamment, en dépit des conditions réglementaires auxquelles doit faire face le GRD Resa, j'y reviens, ce n'est pas nous qui avons sollicité la libéralisation de l'énergie et de son transport.

Ce contexte réglementaire découle directement des directives européennes en matière de libéralisation du marché de l'énergie, je le rappelle tout de même, transposées en droit national, contexte que nous essayons sans cesse d'influencer positivement en vue de garantir notre qualité de service.

Il me plairait, les plans sont là, les projets sont là, d'enfuir tous les câbles de toute la province de Liège, certes, ils seraient beaucoup moins sujets à l'accrétion de glace atmosphérique s'ils étaient enfuis. Mais enfin, ça a un certain coût que le régulateur ne veut pas accepter que l'on mette dans les tarifs et que dès lors, si on les fait ces développements et si on expose ces coûts qui sont à notre charge, quand je dis nos charges, c'est-à-dire aux charges des Communes, à ce moment-là vous aurez une autre réaction au nom des bourgmestres qui sera tout aussi courroucée. « Hoûler avou les leus é bawer avou les tchèns ».

Deux, en ce qui concerne les délais d'intervention à présent, ou plus globalement les mesures opérationnelles prises pour faire face à cette situation de crise sur le terrain, un rétroacte opérationnel complet a été dressé et transmis à l'ensemble des Conseillers provinciaux. Vous y constaterez que dès les premiers instants du vendredi 15 janvier, le Poste de conduite Energie et les équipes de réseaux ont été mobilisées ou rappelées afin d'être à pied d'œuvre. Une cellule de crise interne à Resa était déjà mise en place dans l'après-midi du vendredi. Pour être complet, des agents d'ORES du centre-ville de Liège, peu touché, et même d'Eupen dès le samedi, sont venus en renfort à nos équipes, sans oublier certains sous-traitants.

Trois. Dès samedi matin dès 6h pour être précis, ce ne sont pas moins de 90 personnes qui étaient dédiées à la gestion de cette situation. Et bien évidemment qu'ils n'ont pas « compté leurs heures ». Oui nous avons aussi un personnel qualifié et de qualité, conscient de son devoir de service aux citoyens. Je ne vais pas m'en excuser ici. Ces agents ont d'ailleurs été félicités pour leur travail. Petite parenthèse, je tiens à souligner, pour couper d'emblée les ailes à certains canards, j'ai entendu même cela, que les membres du personnel actifs du

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2016

Département opérationnel RESA mis à l'honneur le soir du vendredi dans le cadre de la Soirée dite des Jubilaires, étaient TOUS, TOUS sans exception, mobilisés sur ces événements. Malheureux hasard du calendrier.

Certes les conditions climatiques difficiles persistantes n'ont guère facilité leur travail. Si la qualité et la rapidité d'intervention de nos équipes ont été unanimement soulignées, le dispositif de communication encadrant celles-ci a quant à lui mis en évidence plusieurs difficultés dues aux contraintes de la situation. Dans de pareilles circonstances, il est toujours particulièrement hasardeux et difficile de pouvoir se prononcer sur des délais de rétablissement avant une analyse approfondie nécessitant un constat sur place des causes exactes des interruptions de fourniture (ruptures de lignes aériennes dues à des branches, déclenchement d'infrastructures sous tension suite à des courts circuits,...) et la prise de dispositions techniques pour y remédier. Nous tenons toutefois à souligner que, dans le cadre de ces événements, nos équipes ont pleinement collaboré avec la cellule de crise mise en place par M. le Gouverneur de la Province de Liège, laquelle a par ailleurs imposé un canal unique de communication officielle.

A cet égard, et conscient des attentes spécifiques des Communes associées, lesquelles ont un devoir de protection et d'information à l'égard de leurs administrés, nous avons d'ores et déjà entamé un travail de réflexion interne pour améliorer notre processus de communication en pareilles circonstances. Des réunions de travail seront organisées en mars prochain pour partager avec les Bourgmestres notamment un retour sur expérience, échanger sur les différentes situations spécifiques auxquelles les Communes concernées ont été confrontées et ainsi mieux identifier vos attentes dans le cadre d'un plan de crise structuré en collaboration avec les communes.

La première d'entre-elles, dédiée aux bourgmestres de Huy-Waremme est au programme le 22 février prochain.

En ce qui concerne le volet « indemnisation » enfin, RESA bénéficie bien entendu d'une couverture en responsabilité civile générale et il appartiendra à son organisme assureur, Ethias pour ne pas le nommer en l'espèce, de prendre position sur l'éventuelle indemnisation des dommages. Il est encore trop tôt à ce stade pour se prononcer avec exactitude sur ces éléments. Les utilisateurs de réseaux touchés ou qui ont d'ores et déjà introduit une demande d'indemnisation vont recevoir de la part de Resa un courrier les informant des démarches qu'ils peuvent entreprendre.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial- Président.

Document 15-16/137 : Question écrite d'un membre du Conseil provincial relative à l'avance de trésorerie au bénéfice des communes concernées par les redevances incendie (2012 à 2015).

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2016

Vous trouverez sur vos bancs le texte de cette question écrite. Mme Marie MONVILLE, m'a confirmé que comme elle était sur vos bancs, pour faire avancer nos travaux, elle ne viendrait la redévelopper à la tribune. Merci Madame MONVILLE. Je donne donc à nouveau la parole à M. le Député provincial - Président, M. André GILLES pour la réponse du Collège.

M. GILLES, Député provincial - Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Président, Madame la Directrice générale provinciale, Chers Collègues.

Madame MONVILLE vous m'interrogez sur la possibilité de la Province de poursuivre son effort de mise à disposition des Communes d'une avance de trésorerie pour couvrir les redevances incendie.

En effet, à l'initiative du Gouvernement Wallon rappelons-nous et dans le cadre de sa politique de soutien au Commune et compte tenu de l'urgence pour les finances communales, le Collège provincial décidait, lors de sa séance du 19 décembre 2013, le principe d'aide financière permettant ainsi aux communes de pouvoir faire face, avec toute la sérénité et la maîtrise s'imposant en pareille circonstance, à la régularisation des quotes-parts les années 2007 à 2011, qu'elles soient dues aux communes-centres de groupe ou à verser par ces dernières qui pour certaines, étaient redevables d'un trop-perçu.

Quant à votre Assemblée, elle se prononçait le 30 janvier 2014 afin de mettre en œuvre ce mécanisme d'octroi de subventions sous la forme d'avances de trésorerie remboursables sans intérêt en approuvant la modification budgétaire nécessaire, soit 8.500.000 € au budget 2014.

C'est ainsi qu'en ce qui concerne les années 2007 à 2011, objet premier de votre question, sur les 5 Communes-centres débitrices, 2 Communes, à savoir Eupen et Malmedy, se sont manifestées pour un montant de 642.690 €.

Quant aux 41 Communes dites protégées, 31 d'entre elles ont sollicité l'aide provinciale par le biais de la signature d'une convention et ce, pour un montant total de 5.800.138,72 €.

Compte tenu de l'avance sans intérêt faite sur fond propre par la Province de Liège, soit au total 6.442.828,72 €, le montant des intérêts économisés sur une période de 10 ans par les 33 Communes concernées, peut être estimé à un montant de 1.180.568,54 € pour être précis, tenant compte d'un taux d'intérêt de 3,5 %, ce montant représentant ainsi l'effort financier fait par la Province.

En ce qui concerne cette fois la question de l'aide financière provinciale pour les années ultérieures, objet de votre deuxième question, je puis d'ores et déjà vous dire que le montant des régularisations pour les années 2012 à 2014 (soit frais admissibles 2011 à 2013) s'élève, tenant compte des renseignements fournis par les services de Monsieur le Gouverneur, à 2.529.616,17 €. Donc sensiblement moins que pour la période précédente.

Je me suis permis, ce matin, dans le cadre du Conseil d'Administration de l'ASBL Liège Europe Métropole qui examinait par ailleurs, le suivi de l'étude sur l'optimisation des zones de secours et plus précisément le projet de mise en place d'un dispatching provincial de sécurité

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2016

civile, d'évoquer votre questionnement.

Tenant compte des échanges, il a été retenu, sur base de votre demande, d'examiner la demande et de préparer un projet de courrier à destination des bourgmestres qui serait arrêté lors du prochain Conseil d'Administration qui est fixé au 25 février 2016.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial – Président.

Document 15-16/167 : Question écrite d'un membre du Conseil provincial relative à la formation des fonctionnaires sanctionneurs.

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour.

Vous trouverez sur vos bancs le texte de cette question écrite. S'il le souhaite, j'invite son auteur, M. Hans NIESSEN, à venir développer sa question à la tribune.

M. NIESSEN, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

La loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales instaure des impératifs de formation des agents sanctionneurs communaux.

Chaque fonctionnaire sanctionneur est tenu de suivre une formation de 20 heures durant une période de 5 jours maximum.

Un nouveau cursus est créé par l'Ecole d'Administration de la Province de Liège mais un timing concret n'est apparemment pas encore fixé pour ces formations.

Cette situation met en difficulté les Communes qui veulent engager des agents sanctionneurs parce que d'après l'avis des juristes de l'Union des Villes et Communes, la formation doit avoir été suivie soit dans l'intervalle de l'entrée en fonction soit avant.

Pourriez-vous, Monsieur le Député provincial-Président, me donner des informations concernant la programmation des formations par l'école d'administration de la Province de Liège.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci, c'est ce qu'il va faire immédiatement, M. le Député provincial – Président, M. André GILLES pour la réponse du Collège. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial – Président.

M. GILLES, Député provincial – Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Comme vous le savez, Monsieur le Conseiller, la législation relative aux sanctions administratives communales, a été modifiée par la loi du 24 juin 2013.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2016

Dès 2015, l'École provinciale d'administration, organisme de formation agréé à cette fin par le Centre Régional de la Formation, a organisé deux cycles complets de formations à destination des Fonctionnaires sanctionneurs et des Médiateurs.

La priorité a été réservée aux agents en place, contraints de suivre une formation de 20 heures en législation spécifique aux sanctions administratives communales, en gestion de conflits et en droit pénal.

En effet, ceux-ci ne disposaient que d'un délai de 2 ans à dater du 1er janvier 2014 pour répondre aux conditions légales nouvelles.

Tous les agents sanctionneurs et médiateurs des pouvoirs locaux ont suivi la formation imposée de remise à niveau qui s'est clôturée le 1er janvier de cette année, 2016.

Je me réjouis de ce que la Province ait répondu aux besoins des communes concernées, à la satisfaction générale du public cible.

Ceci étant précisé, n'ignorant pas les nécessités liées à la formation des futurs agents sanctionneurs, ni les préoccupations de plusieurs Communes à ce propos - dont celle des 4 Communes germanophones du nord, que le Président de la Conférence des Bourgmestres germanophones, Alfred LECERF, n'avait pas manqué de relayer déjà à la mi-janvier - l'École provinciale d'administration va procéder à l'organisation d'une nouvelle session de formation.

Soucieuse de faire appel à des acteurs de terrain, immergés au plus près des matières abordées au sein des formations visées par la loi, l'École provinciale d'Administration a entamé le processus de mise en œuvre de ce cursus et a pris contact avec les personnes les plus expérimentées en la matière.

J'ai donc le plaisir de vous annoncer que tout prochainement, dès le mois de mars, la Province de Liège sera en mesure de proposer aux communes concernées une nouvelle session de formation à destination des agents sanctionneurs.

Cette décision confirme une fois encore que le Collège provincial met en place des politiques ayant pour objectif de répondre aux besoins formulés par les pouvoirs locaux dans un délai, me semble-t-il, relativement court.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial- Président.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2016**X.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.**

Document 15-16/138 : Modification du statut pécuniaire du personnel enseignant et assimilé suite à l'entrée en vigueur du décret du 29 janvier 2015 visant à ajouter une augmentation intercalaire aux membres du personnel enseignant et assimilé ainsi qu'aux membres du personnel technique des Centres psycho-médicosociaux et aux inspecteurs généraux et inspecteurs généraux coordonnateurs toujours en service à 61 ans et une deuxième augmentation aux membres du personnel toujours en service à 62 ans.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 9 de l'ordre du jour (document 15-16/138).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 15-16/139 : Adoption d'un règlement relatif à l'octroi d'une allocation pour exercice d'une mission de coordination au sein de la Haute Ecole de la Province de Liège.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 10 de l'ordre du jour (document 15-16/139).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 15-16/140 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Carrefour, Centre de loisirs de l'Enseignement provincial liégeois », en abrégé « Carrefour – C.L.E.P.L. » asbl – Exercice 2013/Prévisions 2014.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 11 de l'ordre du jour (document 15-16/140).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 15-16/141 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre d'Etudes et de Documentation Sociales de la Province de Liège », en abrégé « C.E.D.S. » asbl – Exercice 2014/Prévisions 2015.

Document 15-16/142 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « L'Observatoire – Revue d'action sociale et médico-sociale en région wallonne », en abrégé « L'Observatoire » asbl – Exercice 2014/Prévisions 2015.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2016

Document 15-16/143 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Médical Hélicopté » - Exercice 2014/Prévisions 2015.

Document 15-16/144 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Fonds d'entraide de la Province de Liège » - Exercice 2014/Prévisions 2015.

Document 15-16/145 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Aide Familiale Liège-Huy-Waremme » - Exercice 2014-Prévisions 2015.

Document 15-16/156 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Liégeois de Promotion de la Santé », en abrégé « C.L.P.S. » asbl – Exercice 2014/Prévisions 2015.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 12, 13, 14, 15, 16 et 17 de l'ordre du jour (documents 15-16/141, 15-16/142, 15-16/143, 15-16/144, 15-16/145, 15-16/156) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Les documents 143 et 156 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, M. Julien MESREZ, qui est déjà prêt, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. MESTREZ, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Madame et Messieurs les membres du Collège, chers Collègues.

Réunis ce 27 janvier 2016, les membres de votre deuxième Commission ont souhaité regrouper les dossiers 15-16/141, 142, 143, 144, 145 et 156 dont l'objet est semblable.

Le dossier 15-16/143, relatif au Centre Médical Hélicopté a fait l'objet d'une intervention d'un commissaire s'étonnant de ne pas voir figurer une donnée qui, selon lui, figurait précédemment dans le rapport : à savoir le taux d'indisponibilité pour raisons climatiques ou autres de l'hélicoptère évidemment. L'information sera sollicitée.

Le dossier 15-16/156 relatif à l'ASBL Centre liégeois de Promotion de la Santé a été l'occasion pour un Commissaire d'interroger Madame la Députée sur les éventuelles difficultés financières liées au glissement de la compétence vers la Région Wallonne.

Madame la Députée confirme que le Centre de Promotion de la Santé de Huy Waremme est en difficulté, et que, comme l'année dernière, une avance remboursable lui a été consentie par l'ASBL Centre d'Etudes et de Documentation Sociale. Interrogée par le même Commissaire, Madame la Députée confirme que l'avance de 2015 a bien été remboursée.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2016

Concernant les Centres de Liège et de Verviers, ils ne se sont pas encore manifestés, mais Madame la Députée est pessimiste, vu le retard intervenu dans l'introduction dans les formes et délais requis des dossiers permettant la libération de la deuxième tranche, égale à 20%, des subventions accordées en 2015.

Votre 2^{ème} Commission vous propose d'adopter les 6 rapports par 7 voix pour, 0 contre et 4 absentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci et par 6 voix pour et 4 abstentions pour le document 141 et puis quelqu'un est revenu en séance parce que pour les autres documents 7 voix pour et 4 absentions, documents 142, 144 et 145.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la deuxième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces six documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB+, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les six résolutions.

Document 15-16/146 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Wallonie Design », en abrégé « W.D. » asbl – Exercice 2014/Prévisions 2015.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 18 de l'ordre du jour (document 15-16/146).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 2 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2016

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 15-16/147 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Les Chiroux, Centre culturel de Liège ».

Document 15-16/157 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de la Fondation privée « Les Amis de Roger Jacob ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 19 et 20 de l'ordre du jour (documents 15-16/147, 15-16/157) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Le document 15-16/147 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, M. Jean-François CLOSE-LECOCQ à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CLOSE-LECOCQ, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Votre 3^{ème} Commission s'est réunie ce mardi 26 janvier au Palais provincial, le document 147 relatif à l'octroi d'une subvention en matière de culture – Demande de l'ASBL « Les Chiroux – Centre culturel de Liège », comportait donc une demande d'une subvention de 3000€ pour l'activité « résidence ping-pong » du 18 au 23 janvier de cette année, c'est un festival interaction image et son.

Un Commissaire intervient en demandant qu'en ce début d'année, moment des bonnes résolutions, il soit intéressant d'essayer d'avoir les dossiers de subventions et qu'ils soient votés avant la date de la manifestation car ce serait aussi l'occasion pour les commissaires et également comme les membres du Conseil, d'être prévenu de ces manifestations et de pouvoir éventuellement y assister.

Suggestion de ce commissaire, prévoir sur le formulaire du demandeur un endroit où se situe la date d'introduction de la demande et également ajouter un timbre à date lors de la réception de cette demande.

Le Député répond au Commissaire qu'il entend bien cette suggestion mais qu'elle devrait plutôt être relayée au Service du Bureau du Conseil où une telle procédure globale pourrait être initiée pour tous les services. De plus, les services de M. le Député enregistrent, dit-il, environ 7 demandes par jour ce qui demande une masse de travail importante et qui risque d'ailleurs de s'alourdir un petit peu avec la nouvelle réglementation en matière de subsides.

La 3^{ème} Commission a adopté ce document avec 7 voix pour et 2 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. En ce qui concerne le document 15-16/157, celui-ci n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose dès lors de l'adopter par 7 voix pour et 2 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB+, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 15-16/AB/01 : Amendement budgétaire : Création d'un article budgétaire (560/262461) visant à l'achat de matériel de signalisation pour marquage des circuits de trail – Montant : 1 €.

(Voir rapport)

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission.

L'amendement budgétaire a été retiré par son auteur au vu des explications et informations données en Commission.

Document 15-16/AB/02 : Amendement budgétaire : Proposition d'augmentation du poste budgétaire (762/613200) intitulé « Service des Affaires Culturelles – Administration – Fonctionnement technique » pour l'achat d'un 2^{ème} chapiteau provincial – Montant : 177.200 € (au lieu de 162.000).

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 22 de l'ordre du jour (document 15-16/AB/02).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et a soulevé un débat. J'invite donc le rapporteur, M. Pierre ERLER, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2016

Mme PIRMOLIN, Conseillère provinciale (à la tribune).- M. ERLER étant malade, il m'a demandé de bien vouloir faire lecture de son rapport.

Chers Collègues, votre 3^{ème} Commission s'est réunie le 26 janvier pour débattre du document 15-16/AB02 relatif à un amendement du groupe CDH-CSP au budget provincial 2016.

Cet amendement portait sur l'achat d'un chapiteau provincial supplémentaire. L'auteur de l'amendement reprend les principaux arguments de celui-ci, à savoir que la Province a du accorder récemment un subside à un opérateur afin qu'il puisse louer un chapiteau car celui de la Province n'était plus libre. Dans la mesure où ce type de dédommagement ne peut devenir la règle, l'achat d'une seconde infrastructure permettrait d'aider davantage de petites associations de notre province sans faire concurrence au secteur privé.

M. le Député répond qu'il s'agit d'un débat cyclique à la Province et que le Collège s'est penché sur les premières demandes de chapiteaux pour 2016. Il apparaît que ces demandes émanent à plus de 90% des Services provinciaux. Il ne souhaite pas multiplier ce type de prêts car ils entraînent une gestion logistique importante et requièrent beaucoup de main d'œuvre y compris le week-end. La volonté du Collège est donc d'aider les associations quand c'est possible mais de donner priorité aux services provinciaux.

Le point est rejeté par 1 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme PIRMOLIN. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission qui s'est prononcée en faveur d'un rejet de cet amendement ? Le groupe PS, le groupe MR

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

Document 15-16/148 : Budget provincial 2016 – 1^{ère} série de modifications.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 23 de l'ordre du jour (document 15-16/148).

Ce document a été examiné par la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO,

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+.

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 15-16/149 : Etablissements et services provinciaux : Marché de fournitures – Mode de passation et conditions du marché relatif à la location d'un chapiteau en ce compris le matériel nécessaire à la présentation des coureurs de la course cycliste Liège-Bastogne-Liège qui aura lieu le 24 avril 2016 ainsi qu'au petit déjeuner traditionnel précédent celle-ci.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 24 de l'ordre du jour (document 15-16/149).

Ce document a été examiné par la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 15-16/150 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Maison des Sports de la Province de Liège » – Exercice 2014/Prévisions 2015.

(Voir rapport)

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2016

M. LE PRESIDENT.- Point 25 de l'ordre du jour (document 15-16/150).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 15-16/151 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « CrossCup ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 26 de l'ordre du jour (document 15-16/151).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 15-16/152 : Désignation d'un comptable des matières pour l'Institut provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Liège.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 27 de l'ordre du jour (document 15-16/152).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 15-16/158 : Etablissements et services provinciaux : Marché de fournitures – Mode de passation et conditions du marché relatif à l'acquisition groupée de matériel destiné à équiper le studio d'enregistrement de la Province de Liège et à mettre à disposition dans le cadre du projet « FabLab-ateliers musicaux itinérants », l'appareillage nécessaire à la mise en œuvre de modules créatifs.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Point 28 de l'ordre du jour (document 15-16/158).

Ce document a été examiné par la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2016

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB+, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 15-16/159 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de la SPRL Philippe SAIVE Management.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 29 de l'ordre du jour (document 15-16/159).

Ce document a été examiné par la quatrième Commission et a soulevé plusieurs questions. J'invite donc le rapporteur, M. Jean-Claude JADOT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. JADOT, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Chers Collègues.

Votre 4^{ème} Commission s'est réunie ce mardi 26 janvier et a notamment examiné le document 15-16/159 relatif à la demande de soutien de la sprl Philippe SAIVE Management dans le cadre de l'organisation de l'ITTF Legends Tour.

Un membre de notre assemblée a posé deux questions sur ce dossier.

La première question porte sur la motivation de la délibération laquelle mentionne que cette subvention ne peut pas être donnée d'une activité lucrative.

Or ici, notre partenaire est une sprl, soit une société à finalité commerciale qui par essence a une activité lucrative. L'objectif de l'intervention n'est pas de contester la finalité de cette manifestation mais bien d'assurer une motivation appropriée à la décision.

La seconde question porte quant à elle sur les obligations du demandeur de déposer les documents justificatifs relatifs à l'utilisation de cette subvention au 1^{er} août 2017. Pourquoi si tard ? Ne serait-il pas opportun de recevoir les documents justificatifs en deux temps à savoir, directement après la manifestation en janvier 2016 et le solde en août 2017 ?

Le Député répond à ces interrogations en signalant que, dans le cadre de ce type d'événement sportif, les partenaires sont des sociétés spécialisées dans l'organisation des grandes manifestations. Elles poursuivent donc bien un but lucratif. Les services administratifs seront interpellés quant aux raisons de cette motivation.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2016

Au niveau du contrôle des comptes de la SPRL, il y a lieu d'attendre que celle-ci ait approuvé ceux-ci lors de son assemblée générale qui reprend l'organisation de l'événement concerné.

Néanmoins, avant l'événement et immédiatement après, les services provinciaux contrôlent toute une série d'obligations que le partenaire doit respecter afin de bénéficier de ce subside.

Suite à cet échange, est posée la question suivante : en règle générale, dans le cadre de l'octroi d'un subside à une organisation, est-il vérifié que celle-ci ne présente pas de contentieux envers la Province ou l'une de ses asbl ?

Dans le cas présent, il est confirmé que le litige opposant la sprl à l'asbl Country Hall a été réglé.

Il est évident que lors d'une demande de subside, les services vérifient si le bénéficiaire a rempli toutes ses obligations vis-à-vis de la Province de quelque nature qu'elle soit.

Après cette réponse, notre Commission a approuvé le rapport par 9 voix pour et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Secrétaire. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB+, le groupe CDH-CSP.
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 15-16/160 : Désignation au 1^{er} janvier 2016 d'un receveur spécial des recettes pour l'Ecole polytechnique de Seraing.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 30 de l'ordre du jour (document 15-16/160).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2016

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 15-16/153 : Organisation du Prix provincial de l'Environnement de la Province de Liège – approbation du règlement de participation.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 31 de l'ordre du jour (document 15-16/153).

Ce document a été examiné par la cinquième Commission et a soulevé une question et une remarque. J'invite donc le rapporteur, M. Jean-Marie GILLON à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GILLON, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Chers Collègues.

Ce point a fait l'objet de deux interventions. Pour la première intervention, M. le Député demande d'une part qu'un paragraphe de l'article 2 soit modifié comme suit : « Le prix étudiant – Toute personne inscrite en tant qu'étudiant dans un établissement scolaire d'études primaire ou secondaire situé sur le territoire de la province de Liège au lieu de « Province de Liège » et d'autre part, à l'article 3 : Remise du dossier : de porter la date de clôture au 30 avril minuit au lieu du 26 février.

Pour la seconde intervention, un Commissaire demande pourquoi les Communes ne peuvent pas participer à ce prix provincial Environnement. Il lui est répondu que les Communes participent déjà au projet POLEC et que ce projet doit avoir un caractère reproductible à l'échelle du citoyen, de l'école, l'association ou de l'entreprise.

Le résultat du vote est de 7 voix pour, 4 absentions et 0 contre.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 15-16/154 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Contrat de Rivière Dyle-Gette », en abrégé « CRDG » asbl – Exercice 2014/Prévisions 2015.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 32 de l'ordre du jour (document 15-16/154).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 4 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 15-16/161 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Remplacement du groupe de production d'eau glacée à l'Immeuble « Charlemagne ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 33 de l'ordre du jour (document 15-16/161).

Ce document a été examiné par la cinquième Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, M. Luc LEJEUNE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. LEJEUNE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Chers Collègues.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2016

Lors de la présentation de ce point, un Commissaire a posé la question de savoir ce qu'il fallait exactement entendre par groupe de production d'eau glacée et il lui a tout simplement été répondu qu'il s'agissait d'un groupe de climatisation.

Le point a été voté par 7 voix pour et 4 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 15-16/162: Rénovation énergétique de certains bâtiments provinciaux dans le cadre du programme européen EEEF en collaboration avec le GRE-Liège – Sélection de six bâtiments à intégrer dans le marché RenoWatt.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 34 de l'ordre du jour (document 15-16/162).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur M. Julien MESTREZ à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

Je vous informe que Mme PIRMOLIN a quitté la séance et ne participera pas au vote.

M. MESTREZ, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Madame et Messieurs les Députés, chers Collègues.

Votre cinquième Commission s'est réunie ce 25 janvier pour examiner le document 15-16/162, qui s'inscrit dans la continuité de nos décisions prises le 11 juin 2015 d'adhérer au projet du GRE visant à stimuler la rénovation énergétique des bâtiments et d'approuver l'adhésion à la centrale des marchés appelée Renowatt.

Votre Commission a bénéficié d'une présentation fouillée de ce projet ambitieux et innovant.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2016

Ambitieux, car on parle quand même d'un investissement de 20 millions d'€, de la rénovation de 14 000 m² de châssis et de 22 000 m² de toitures, du placement de 12 000 m² de panneaux voltaïques et de la création d'un réseau de chaleur à base de biomasse. Avec l'objectif de réduire de 37% la consommation énergétique de nos 6 écoles les plus énergivores : les écoles polytechniques de Seraing, Verviers et Huy, l'IPEA La Reid, l'IPES de Hesbaye et l'internat de Seraing.

Innovant au niveau de la procédure, Renowatt regroupant les projets des 10 pouvoirs publics adhérents au sein de pôles, dont le pôle « écoles », afin d'atteindre une masse critique susceptible de générer des prix avantageux. C'est également Renowatt qui lancera l'appel d'offres pour un « contrat de performance énergétique », c'est-à-dire un contrat entre un bénéficiaire, nous en l'occurrence, et un fournisseur de mesures visant à améliorer l'efficacité énergétique. Renowatt attribuera les marchés.

Innovant au niveau des études préalables, financées par le subside de 2 millions obtenus à cet effet par le GRE, ce qui a permis le recours à des bureaux d'études spécialisés. Il eut fallu dire par le subside européen de 2 millions.

Innovant au niveau des garanties, la société de services énergétiques qui sera désignée, qui déterminera les mesures d'amélioration requises et assurera la maintenance s'engageant à verser à la Province un malus si les mesures d'économies annoncées n'étaient pas atteintes. Inversement, si les résultats dépassent les attentes, le bénéfice supplémentaire réalisé sera partagé en parts égales entre la société et la Province.

A la remarque d'un Commissaire sur la manière de rencontrer l'objectif du GRE de « créer des emplois durables en province de Liège, il est répondu que les contraintes environnementales et sociales, y compris au niveau des sous-traitants, dont la cascade est limitée à deux, sont une manière à donner toutes leurs chances aux entreprises locales.

Votre cinquième commission vous propose d'adopter ce projet par 5 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2016

Document 15-16/163 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Provincial Liégeois de Promotion et de Gestion en Agriculture », en abrégé « CPL-PROMOGEST » asbl – Exercice 2014/Prévisions 2015.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 35 de l'ordre du jour (document 15-16/163).

Ce document a été examiné par la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 5 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB+, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 15-16/AB/03: Amendement budgétaire : Création d'un article budgétaire (762/640532) à titre de subvention exceptionnelle à la Ville de Verviers dans le cadre de la rénovation du Grand Théâtre de Verviers – Montant : 1 €.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 36 de l'ordre du jour (document 15-16/AB/03).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et a soulevé un débat. J'invite donc le rapporteur, M. Freddy BREUWER, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. BREUWER, Rapporteur (à la tribune).- Bonjour à tous. Voilà, je suis chargé de faire rapport sur le dépôt d'un amendement budgétaire et la discussion relative à cette proposition faite par M. Pierre ERLER et présentée par M. LEJEUNE en commission lundi dernier... Commission... (bruits – rires) C'est une alerte à la bombe...

M. LE PRESIDENT. – Non c'est un fond musical pour le Grand Théâtre.

M. BREUWER. – Commission qui se réunissait à ce moment pour l'examen du point sous la présidence de M. MESTREZ.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2016

Après avoir entendu M. LEJEUNE exposer la proposition qui vise à inscrire un euro symbolique au budget extraordinaire en guise de soutien provincial au dossier de rénovation du Grand Théâtre de Verviers.

Les Commissaires ont convenu que la demande, certes sympathique, intervient prématurément car il importe de savoir avant toute chose quelles sont les intentions et plus encore les décisions que prendra le Gouvernement wallon, sur proposition du Ministre PREVOT, en charge du Patrimoine du Gouvernement wallon, Région wallonne et donc premier pouvoir subsidiant.

Bien au fait du dossier, le Président de séance, M. MESTREZ et votre serviteur, Echevin à Verviers jusqu'il y a peu, rappellent que le nouveau Collège communal de Verviers a récemment décidé de solliciter la reconnaissance et l'inscription de ce fleuron du patrimoine en tant que Patrimoine exceptionnel de Wallonie afin d'être éligible à un taux de subventionnement de 85%, contre les 70% sur lesquels il est permis de miser actuellement et rappellent également que le précédent Collège communal a obtenu de la part du même Ministre PREVOT, j'y étais, un engagement de solliciter du Gouvernement wallon une intervention de 12.600.000€ soit 70% sur un total de 17.000.000 de travaux pouvant être pris en considération sur un coût total de rénovation actuellement estimé à 22.000.000 €. Le Ministre PREVOT avait promis une réponse pour décembre 2015 mais il y a quelques jours l'actuelle Bourgmestre de Verviers, Mme TARGNION, a fait part d'une décision qui interviendrait dans le courant de 2016.

Les Commissaires estiment qu'il convient d'attendre les décisions du Gouvernement wallon suite à l'engagement pris par le Ministre en septembre 2015 et à la demande du Collège d'obtenir peut-être même 85% de subvention en tant que patrimoine exceptionnel et rappellent que dans le cadre de la supracommunalité, la Province réserve déjà un montant de 1.000.000 € pour cette rénovation. Pour la petite histoire, la Ville de Verviers en a déjà inscrit 560.000€ à son budget extraordinaire 2016.

En conséquence, en l'état d'avancement du dossier et fort de l'aide importante déjà accordée, l'amendement est rejeté par 5 voix... L'amendement proposé par le groupe CDH, par M. ERLER, est rejeté par 5 voix contre, une 1 voix pour et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT. – La proposition de rejet... On joue sur les mots...

M. BREUWER. – Je connais les changements de majorité mais je doute fort qu'ici il y en ait un. Donc voilà, la Commission a voté dans ce sens-là et évidemment chacun vote en âme et conscience.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. DRION.

M. DRION, Conseiller provincial – Chef de groupe (à la tribune). – Je vous remercie M. le Président. Mes chers Collègues, nous n'allons pas évidemment ici faire du juridisme et rectifier certaines erreurs de propos, nous n'allons pas évoquer les contrariétés d'intérêts, les mélanges de genres et d'époques.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2016

Nous respectons les travaux de la Commission mais nous entendons que son argument pour rejeter l'amendement c'est de dire : vous venez prématurément puisque le Ministre PREVOT, le Gouvernement wallon représenté par le Ministre PREVOT qui a la compétence doit statuer sur deux types de demandes venant notamment de la Ville de Verviers.

La première demande, c'est le subventionnement classique.
La deuxième, patrimoine exceptionnel. 85%.

Dans un cas comme dans l'autre, l'institution provinciale pourrait être sollicitée pour le complément. Dans le deuxième cas de figure d'ailleurs, il y a une obligation légale pour l'institution provinciale de suivre donc, merci, au nouveau Collège de la Ville de Verviers d'avoir eu l'intelligence d'introduire le dossier sous l'angle de patrimoine exceptionnel parce qu'il voit là une saine décision de la Région wallonne demain représenté par le Ministre PREVOT suivi évidemment du subsidiaire complémentaire de la Province et donc la sagesse du dossier que les Verviétois soient oranges, rouges, bleus ou verts, l'intelligence c'est que ce patrimoine exceptionnel soit sauvé.

L'inintelligence c'est de rejeter aujourd'hui l'amendement. La sagesse, je vous demande de reporter ce dossier sine die dans l'attente de la décision du Gouvernement wallon.

Je vous remercie pour votre sagesse et le vote que je vous demande c'est-à-dire le report sine die de ce dossier. J'ai dit.

M. LE PRESIDENT. – Il n'y a pas 36 solutions. L'amendement est déposé ou il est retiré... Soit vous retirez l'amendement.

M. DRION (de son banc). – Non, c'est un point qui est à l'ordre du jour M. le Président.

M. LE PRESIDENT. – Oui d'accord mais l'auteur de l'amendement peut toujours le retirer. De deux choses l'une, soit on vote sur l'amendement soit vous décidez de le retirer mais je ne peux pas demander à ce qu'on le reporte comme ça aux calendes grecques un éventuel dossier... donc, vous conservez l'amendement M. DRION ?

M. DRION (de son banc). – Je demande simplement qu'on vote le report.

M. LE PRESIDENT. – Je ne saurais pas. Donc, je vous rappelle que la 5^{ème} Commission s'est prononcée en faveur d'un rejet de cet amendement donc qui est qui est pour les conclusions de la cinquième Commission qui s'est prononcée en faveur d'un rejet de cet amendement ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

Document 15-16/AB/04 : Amendement budgétaire : Création d'un article budgétaire (622/640418) à titre de subvention aux Amis de la Terre pour la lutte contre la rouille grillagée – Montant : 1 €.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 37 de l'ordre du jour (document 15-16/AB/04).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et a soulevé un débat. J'invite donc le rapporteur, M. Jean-Marie GILLON, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GILLON, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Chers Collègues.

L'auteur de l'amendement présente celui-ci à la Commission. Il insiste en demandant qu'un article budgétaire soit bien créé pour une subvention aux Amis de la Terre tant que le problème de la rouille grillagée ne sera pas éradiqué.

M. le Député répond que les Amis de la Terre ont bénéficié de subventions provenant de l'article budgétaire intitulé « subsides au secteur de l'arboriculture en province de Liège » en 2014 de 10.615€ et en 2015 de 11.709€ plus 473, 41€ en valorisation de personnel.

Pour 2016, le budget global de cet article budgétaire s'élève à 25.000€, comme en 2014 et 2015.

Comme M. le Député l'a déjà souligné lors d'une intervention au Conseil, l'affectation de subsides à des organisations spécifiques peut poser des difficultés de gestion et ce, d'autant plus dans le cadre d'actions précises.

Les Amis de la Terre mènent d'autres actions que la lutte contre la rouille grillagée et pour lesquelles l'ASBL pourrait solliciter le soutien de la Province.

Par ailleurs, inscrire un article budgétaire nominatif peut sous-entendre que la subvention serait automatiquement octroyée et donc acquise.

M. le Député maintient donc ce qui a déjà été dit en séance du Conseil.

La Commission propose à votre Assemblée par 3 voix pour et 5 voix contre de ne pas adopter cet amendement budgétaire.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

M. DRION, Conseiller provincial – Chef de groupe (de son banc). – M. le Président, de mon banc, nous soutenons cet amendement.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2016

M. LE PRESIDENT. – Merci. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission qui s'est prononcée en faveur d'un rejet de cet amendement ? Le groupe PS, le groupe MR

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+.

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

Document 15-16/164 : Délégation de compétences du Conseil provincial en matière de marchés publics de travaux, de fournitures et de services suite au décret du 17 décembre 2015 modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD).

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 38 de l'ordre du jour (document 15-16/164).

Ce document a été soumis à l'examen de la réunion conjointe des quatrième et cinquième Commissions et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 13 voix pour et 6 abstentions que vos deux Commissions vous proposent de l'adopter.

M. LE PRESIDENT.- J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième et cinquième Commissions ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 15-16/165 : Charte contre le dumping social dans les marchés publics de la Province de Liège

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 39 de l'ordre du jour (document 15-16/165).

Ce document a été soumis à l'examen de la réunion conjointe des quatrième et cinquième Commissions. M. HODY, Chef de groupe a proposé un amendement lequel a été accepté par la Commission conjointe et c'est donc par 17 voix pour et 2 abstentions que vos deux Commissions vous proposent de l'adopter. Vous trouverez le document adapté sur vos bancs. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. HODY.

M. HODY, Conseiller provincial – Chef de groupe (à la tribune). – M. le Président, chers Collègues. Je tiens à remercier le Collège d'avoir accueilli favorablement les amendements et les collègues de l'assemblée d'avoir évidemment emboité le pas. Nous en avons abondamment discuté en Commission, intégrer des critères sociaux, environnementaux, éthiques et techniques au 21^{ème} siècle dans le cadre des marchés publics s'avèrent pour nous évidemment indispensable et il est très heureux que cette assemblée puisse se prononcer en ce sens.

Maintenir un ordre public social respectueux d'un niveau haut de législation sociale et une sécurité sociale forte par un financement et par un respect de nos règles nous paraît évidemment aussi indispensable.

Une question a été soulevée en commission et M. le Député en a évoqué quelques aspects avec nous quant au respect de cette charte en tout cas, les fonctionnaires qui au sein de l'institution devront veillés au respect de cette charte, il serait intéressant que l'on puisse continuer ce travail en commission parce qu'il faut évidemment protéger le fonctionnaire qui serait à même de surveiller et vérifier un certain nombre d'éléments sur les chantiers à propos des entrepreneurs principaux et des sous-traitants mais j'imagine que ce dossier reviendra en commission pour qu'on puisse l'évoquer.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Merci. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ? M. DRION.

M. DRION, Conseiller provincial – Chef de groupe (à la tribune). – M. le Président. Merci. Mes chers Collègues, juste deux mots. Nous voici fin janvier, dans la deuxième quinzaine du mois d'octobre, je suggérais au nom de mon groupe au Collège provincial d'arrêter une charte sur le sujet. Merci pour votre travail, votre diligence et nous espérons que d'autres pouvoirs publics feront de même.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Chef de groupe. D'autres interventions ? M. RASSAA.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 2016

M. RASSAA, Conseiller provincial – Chef de groupe (à la tribune). – Voilà, n’ayant pas pu assister à la réunion conjointe des 4^{ème} et 5^{ème} commissions, à mon grand regret. Je suis quand même heureux de voir cette charte arriver aujourd’hui au Conseil provincial. Nous allons évidemment soutenir cette charte et voter pour l’adoption de cette charte. Néanmoins, je voudrais profiter de l’occasion qui m’est donnée aujourd’hui d’inviter les groupes politiques qui ont voté dans d’autres cénacles les directives détachement et la directive Bolkestein de faire tout ce qui est dans leur possibilité en tout cas de revenir sur ces directives détachement et Bolkestein car nous pensons que ces directives participent au dumping social aujourd’hui contre lequel on se positionne dans cette charte.

Voilà. C’est simplement pour dire ceci. Je sais que certains d’entre vous ont des amis au Parlement européen et qu’ils savent user de leur force de conviction pour que ces directives détachement et Bolkestein fassent partie désormais de l’histoire passée.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Conseiller. Plus d’autre demande. Peut-être la réponse rapide du Collège.

M. MEUREAU, Député provincial (de son banc). – Tout simplement de mon banc mais je pense au nom du Collège en général puisqu’il a proposé d’accueillir l’amendement et donc le texte tel que voté aujourd’hui et bien, remercier l’ensemble des groupes de l’avoir voté au sein de l’assemblée qui est la nôtre et qui est le Conseil provincial de Liège.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Député. Avant d’applaudir, on va d’abord voter.

Qui est pour les conclusions de la quatrième et cinquième Commissions ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s’abstient ?

A l’unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

(Applaudissements).

XI. - Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 40 de l’ordre du jour. Aucune réclamation n’ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2015, je le déclare approuvé.

XII.- Clôture de la réunion

Je déclare close la séance publique de ce jour. La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu le jeudi 25 février 2016 à 15H00

La réunion publique est levée à 16 H 45.

XIII.- Huis clos

En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Monsieur le responsable de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre Salle, sans oublier que Messieurs les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.

Enfin, je vous demanderai, avant d'aborder les points à huis clos, de veiller afin de respecter la procédure, à éviter autant que possible toute sortie et entrée intempestive dans la Salle.